



**PRÉFÈTE
DU LOT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau de la réglementation générale,
des associations et des élections

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

ARRÊTÉ DCL/BRGAE N° 2024/032

**PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE RECENSEMENT DES VOTES POUR
L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN
DU 09 JUIN 2024 DANS LE DÉPARTEMENT DU LOT**

La Préfète du LOT

Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu l'article 21 de la loi n° 77-729 du 07 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen ;

Vu l'article R. 107 du code électoral ;

Vu le décret n° 2024-226 du 12 mars 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants au Parlement européen ;

Vu l'ordonnance n° 54/2024 du 20 mars 2024 du premier président de la Cour d'appel d'Agen ;

Vu la désignation effectuée le 27 mars 2024 par la directrice générale adjointe du Département du Lot ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-89 du 20 novembre 2023 portant délégation de signature à Madame Adeline BARD, secrétaire générale de la préfecture du Lot ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture du Lot.

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : En vue de l'élection des représentants au Parlement européen du 09 juin 2024, il est institué une commission départementale de recensement des votes. Cette commission est constituée comme suit :

Présidence : - Mme Sophie de BORGGRAEF, présidente au tribunal judiciaire de Cahors, titulaire, ou M. Cédric TAHRI, juge au tribunal judiciaire de Cahors, suppléant ;

Membres : - M. Vincent BOUILLAGUET, conseiller départemental du canton de Cahors-3, titulaire, ou M. Francesco TESTA, conseiller départemental du canton de Cahors-2, suppléant ;

- M. Nikolaz GUYOVIC, directeur de la citoyenneté et de la légalité à la préfecture du Lot, titulaire, ou Mme Catherine MATTEACCIOLI-BOURRASSET, cheffe du bureau de la réglementation générale, des associations et des élections à la préfecture du Lot, suppléante ;

ARTICLE 2 : Cette commission, qui siégera à la préfecture du Lot – Salle Erignac – Place Chapou – 46000 Cahors, se réunira le lundi 10 juin 2024 à 09h00.

ARTICLE 3 : Chaque mandataire de liste de candidats peut participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission.

ARTICLE 4 : La secrétaire générale de la préfecture du Lot est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à CAHORS, le **8 AVR. 2024**

Pour la préfète et par délégation,
La secrétaire générale

Adeline BARD